

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS :	
France. — Un an	4 fr.
Autres pays. — Un an	5 fr.

Rédacteur
Arthur DANREZ
TÉLÉPHONE 74

Bureaux
MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

LE CONGRÈS DE LONDRES

Le Congrès International des organisations diamantaires tenu à Londres les 23 août et jours suivants sera intéressant en ce sens qu'il permettra aux représentants de tous les pays d'examiner le chemin parcouru depuis 1913 au milieu d'événements tragiques qui jetèrent la perturbation dans toutes nos organisations et furent la cause de séries frictions entre les organisations d'Anvers et d'Amsterdam du fait des mesures de guerre imposées par les alliés à l'industrie et au commerce du diamant et dont eurent à souffrir les belges demeurés en territoire en-vahi, les allemands et les suisses.

De franches explications suffiront à dissiper les malentendus survenus. Les relents de guerre seront chassés par l'atmosphère saine du mouvement syndical diamantaire qui partout s'est maintenu ou renforcé. Notre Alliance Universelle, forte de ses réalisations passées, poursuivra sa course sur la route des nombreuses réformes restant à appliquer dans notre industrie pour le plus grand bien des ouvriers diamantaires du monde entier.

Rappelons quelques-unes des questions les plus importantes à traiter :

Durée du temps de travail :

a) Application obligatoire et partout de la semaine de 44 heures, naturellement sans aucune diminution des salaires.

b) Conférer le pouvoir au Bureau International pour l'application de la semaine de 40 heures quand la propagande et la situation le rendront possible.

Semaine de vacances. — Moyens à rechercher pour faire adopter dans le monde entier une semaine de vacances payées.

Ceux de nos camarades qui travaillent sérieusement comprendront toute la valeur de cette réforme accordant un repos payé aux ouvriers de notre métier.

Appliquée en Amérique, en Angleterre et en Hollande, cette réforme peut s'implanter partout. Il suffit de conscience et d'entente syndicales.

Caisse de chômage. — Démarches à entamer pour obtenir des patrons et des débiteurs de brut, le versement de contributions permettant la fondation d'un fonds de chômage international, venant aider les initiatives locales.

Retraites. — Etude des possibilités d'application générale d'une indemnité d'invalidité.

A beaucoup l'étude de cette question paraîtra du domaine de l'utopie. Contentons-nous de dire qu'il n'est rien d'utopique dans le domaine du travail avec de la volonté et de la persévérance.

Apprentissage. — La question des apprentis étant la plus inquiétante et la plus délicate pour les ouvriers d'un métier condamné à de si fréquentes et de si générales crises de chômage, un débat venant préciser les conditions de la propagande à faire sur cette question dans tous les centres est d'un intérêt primordial.

Cotisations syndicales. — La cotisation syndicale fera aussi l'objet d'un débat utile. Chaque délégué devra en emporter la conviction à faire partager par tous que le paiement d'une forte cotisation syndicale est aussi rigoureusement nécessaire que le paiement du pain nécessaire à la vie. D'ailleurs la facilité de payer le boulanger est en proportion de la cotisation payée au syndicat régulateur des salaires.

Arthur DANREZ.

Une Méthode de la Taille du Diamant

Dans le « Coin des Apprentis », nous publions quelques extraits d'un petit Manuel du Diamantaire, écrit par un Belge, M. Laurent Vervoort, et édité en français en 1910.

Une nouvelle édition vient de paraître.

Cette brochure étant intéressante, est à recommander aux jeunes ouvriers et aux apprentis.

En sus d'un petit historique sur les origines du diamant et quelques indications sur les diverses branches de notre métier, elle contient une théorie assez judicieuse de la taille. Quelques dessins l'agrémentent et permettent de mieux comprendre les explications techniques.

La Chambre Syndicale des ouvriers diamantaires de Saint-Claude détient un certain nombre de ces brochures. Pour se la procurer, il suffit d'écrire au camarade Charles Prost, secrétaire, Maison du Peuple, Saint-Claude.

Son prix : 3 fr. 25 prise au Bureau, et 3 fr. 50 par la Poste.

A. D.

A propos de tarification

Nous relevons dans « *De Diamantbewerker* », organe hebdomadaire du Syndicat A. D. B. de nos camarades belges, du 7 août, l'article suivant :

Tarif pour travail à l'entreprise

« Encore journalement nous recevons des demandes de tarifs pour la taille des châtons et du petit brillantage. Toujours nous

répondons qu'il n'y a plus de tarifs pour la taille. Nos demandeurs paraissent alors très étonnés et font montre d'incredulité. Rien cependant n'est plus simple et voici pourquoi :

« Le travail à la pièce, depuis toujours, a donné lieu à bien des difficultés par suite de la variabilité de la matière et de la fabrication. Ceci a encore empêché à cause des frais extrêmement élevés d'exploitation. Et les risques d'un tarif arrêté d'avance ont tellement grandi que ce n'est même plus possible de le faire — tout au moins si l'on veut garantir à l'ouvrier un salaire à toucher le samedi.

« Prenons, par exemple, qu'un ouvrier achève 50 châtons par semaine tarifés à 10 francs pièce, il pourra de la sorte récupérer un salaire net de 300 francs. Mais s'il lui arrive d'avoir un lot de mauvaise matière première, on verra qu'il mettra une semaine et demie, au lieu d'une semaine, pour tailler 50 châtons, et les frais de boort, de place et de sertisseur étant plus élevés, l'ouvrier ne gagnera plus que 100 francs par semaine.

« On voit donc d'ici l'énorme différence dans le salaire de l'ouvrier travaillant avec une tarification à la pièce suivant la qualité de la matière première et, à peu d'exceptions près, il n'est pas possible de constater d'avance si un lot se prêtera facilement ou non à la fabrication.

« Nous disons donc qu'il n'est plus possible d'appliquer le travail au tarif et que le tarif doit être pour chaque lot la carte de salaire majorée des pourcentages et des frais de sertisseur, de boort, de place, etc., etc.

« Il n'est pas admissible qu'un ouvrier ait à supporter les frais d'exploitation aussi peu qu'ils aient à faire dans le prix de vente ; ce sont les affaires du patron.

« L'ouvrier a sa carte de salaire avec les pourcents. C'est cette somme qu'il doit recevoir le samedi. Si maintenant le patron veut donner en surplus une prime à celui qui a fourni du travail supérieur ou en dessous d'une certaine quantité de travail, libre à lui. Mais il n'est pas permis à aucun de travailler en dessous de sa carte de salaire avec pourcents ; c'est le devoir de chaque ouvrier organisé.

« Jan Van MEERBEECK. »

Il nous a paru intéressant de mettre cet article sous les yeux de tous nos camarades français et suisses pour bien leur montrer la justesse de raisonnement de ceux qui affirment que la méthode du « salaire à la semaine » découle d'un raisonnement logique et est bien préférable et surtout plus avantageuse pour la « garantie » des salaires que la méthode de la tarification à la pièce en usage dans les centres français et suisses.

Nos camarades belges, ainsi que nos camarades hollandais peuvent établir un bud-

get. La carte de salaire permet aux diamantaires belges d'avoir la certitude de toucher un salaire raisonnable à la fin de la semaine quelle que soit la qualité de la marchandise travaillée.

Et nous pouvons ajouter, sans crainte d'être démenti, qu'il se taille en Belgique des marchandises aussi mauvaises que dans nos centres.

Malgré cela, l'ensemble des ouvriers ont un salaire normal assuré.

Pouvons-nous en dire autant avec notre méthode de travail à la pièce ?

Ici les salaires varient d'atelier en atelier et quelquefois même dans le même atelier, non pas seulement suivant l'habileté ou la valeur professionnelle des ouvriers.... mais surtout suivant la qualité des bruts livrés à la taille.

Il y a bien les pourcentages sur les marchandises de mauvaise qualité... mais ils jouent si peu et si difficilement !!!

Donc impossibilité pour les diamantaires travaillant avec nos tarifications de pouvoir tabler sur un salaire sûr et défini !

Impossibilité pour l'ouvrier produisant peu, mais produisant un travail irréprochable, avantageux pour le fabricant, de récupérer le salaire auquel lui donnerait droit ses qualités d'artiste !

Avec le travail aux pièces, seule l'intensité de la production entre en ligne de compte. Et un *saboteur* « qui en met à bas » peut être roi, dans notre métier, le jour de la paye !

Telles sont les trop véridiques constatations auxquelles nous amène l'examen des diverses méthodes employées pour salarier les ouvriers diamantaires.

Nous n'hésitons pas à le répéter ici, après l'avoir dit souvent en réunion : le travail à la semaine est plus avantageux et plus rationnel que le travail tarifé à la pièce.

Il est à préconiser dans tous nos centres.

La prétendue liberté accordée aux ouvriers par le travail aux pièces n'est qu'un mirage trompeur, car celui qui ne travaille pas assidument ne peut gagner sa vie. Et celui qui ne gagne pas sa vie ne saurait être libre.

La question du salaire à la semaine devra être posée nettement aux employeurs. Ceux de ces derniers qui parlent de la concurrence étrangère ont tous loisirs pour nous aider à introduire dans les centres où se facture la taille du Jura les méthodes de paiement de leurs collègues de Belgique.

En tout cas, l'organisation se doit de mettre cette question à l'étude en vue d'une réalisation future.

Arthur DANREZ.

Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

Une très sensible reprise s'est produite dans la première quinzaine d'août sur les valeurs diamantières.

En quelques séances la *De Beers* a gagné une centaine de francs. De 960 au 24 juillet, sa cote passait à 1063 vers le 8 août pour s'arrêter à 1038 au 15 août. Quant à la *Jagersfontein*, sa cote montait, pour les mêmes dates, de 203 à 217, sur les nouvelles plus favorables du marché des diamants.

**

Le marché des diamants est au calme. Cette situation a toutes les chances de perdurer durant un certain temps encore. Septembre reste considéré comme le mois de la reprise des affaires. Nous ne croyons pas qu'une reprise puisse s'affirmer d'une façon aussi brusque. L'expérience des crises pas-

sées est là pour nous inciter à croire qu'une reprise s'échelonne toujours sur plusieurs mois. Aussi n'espérons-nous pas enregistrer la fin de la crise avant janvier ou février 1921 et encore sans tenir compte des événements mondiaux qui, dans notre commerce, peuvent déranger les plus optimistes comme les plus pessimistes pronostics.

Cependant rien ne permet de désespérer.

Au début du mois le *Times*, grand organe anglais, disait que la situation dans l'industrie diamantaire était défavorable par suite de la *disparition des achats de diamants comme placement de capitaux*, de la restriction apportée aux importations en France et à l'instabilité générale des changes.

Il y a certainement de cela. Mais il faut y ajouter l'atmosphère d'anxiété créée dans les milieux commerciaux par les événements formidables qui mettent aux prises la République des Soviets et la Pologne poussée par certaines puissances d'occident.

La peur du bolchevisme, les attentes spéculatives de ceux qui espèrent toutes pouvoirs pêcher en eau trouble sont pour quelque chose dans la torpeur du marché des diamants.

Et puis il ne faudrait pas oublier que l'Amérique compte pour plus des 2/3 dans l'achat de nos marchandises et que les élections présidentielles ont toujours été un facteur de crise diamantaire.

Or, la reprise des affaires sera sérieuse seulement le jour où les américains réapparaîtront sur les marchés.

En attendant, il est possible de dire que le marasme est moins inquiétant qu'en juillet.

La dernière semaine de juillet a vu des transactions s'opérer pour environ 30 % de la normale. Quelques acheteurs venus villégiaturer ont profité du voyage pour visiter le marché. La première semaine d'août a marqué une nouvelle extension des affaires en diamants *taillés* et en diamants *bruts*. D'importantes ventes de brillants ont eu lieu dans l'extrême-Orient où les maisons indiennes placent des ordres considérables.

Le marché conserve sa fermeté. *Toutes les transactions s'opèrent aux anciens taux*. Les fameux diamants de Russie et de Hongrie — dont il a été tant question et qui ont fourni un certain travail à l'industrie de la « re-taillée » — ont été absorbés précédemment par le marché. Les stocks ne sont donc pas énormes, ce qui est d'un bon présage pour l'avenir.

D'autre part, il faut reconnaître que les grands producteurs de diamants bruts et leur Syndicat de vente de Londres ont su éviter la panique du marché et maintenir les hauts prix en réduisant fortement leurs ventes durant la période de marasme.

Certes il est des petits fabricants qui peuvent se trouver un peu gênés en ce moment. Ayant acheté, ils ont besoin de vendre. Mais cette situation est inhérente à tout commerce. Ces Messieurs doivent compter avec les sautes du baromètre commercial. L'aiguille ne peut être constamment au beau. En tout cas, il leur appartient aujourd'hui de chercher un autre paravent que celui des baisses de salaire qui, se répercutant de centres à centres, atteindraient toute l'industrie pour le plus grand trouble du marché commercial livré à la spéculation et le plus grand malheur des ouvriers ayant réduit leur gain sans utilité pour la solution de la crise dépendant uniquement des causes ci-dessus résumées.

A. D.

Lisez :

« *LE JURA* », Maison du Peuple, St-Claude
« *L'ÉCLAIRER* », 3, Rue Gardaz, Oyonnax

Ces deux hebdomadaires publient un Bulletin Diamantaire.

A propos du retard apporté au Congrès International

Quand paraîtra cette note, le Congrès de notre A. U. D. terminera sans doute ses travaux. Mais nous croyons nécessaire de donner l'historique de ses renvois successifs.

D'un commun accord, la date du 12 juillet avait été fixée pour la tenue du Congrès à Londres, quand tout à coup, de la part d'Amsterdam, nous fûmes touchés par la prière de renvoyer définitivement le Congrès, l'atmosphère n'étant pas appropriée.

Nos Comité et Conseil général ayant eu à connaître cette proposition, nous fûmes d'avis que c'était précisément maintenant le bon moment.

Pendant ce temps, Amsterdam devait en avoir référé à Danrez, car de la part de celui-ci, je reçus un télégramme disant qu'il n'était pas partisan d'un renvoi illimité, mais qu'il consentirait un ajournement jusqu'au 19 juillet.

Ayant transmis cet avis à Amsterdam, nous en reçumes le télégramme suivant :

« *Membres amstellodamois. Comité Alliance Universelle proposent renvoyer Congrès à époque plus appropriée. Actuellement pas atmosphère pour Congrès. Décisions a prendre n'ont pas valeur à cause chômage qui empêche exécution. Télégraphiez décision. Considérez que votre Conseil Général n'a pas qualité en cette matière. Comité Alliance décide indépendamment.* — Henri POLAK. »

A notre réponse que la proposition des trois membres amstellodamois du Bureau International avait été rejetée, les deux membres anversois et le membre français ayant voté contre, nous reçumes le télégramme suivant :

« *Congrès 12 juillet impossible. Que Van Berckelaer vienne ici aussitôt que possible.* — Henri POLAK. »

Van Berckelaer s'y étant immédiatement rendu, une discussion eut lieu au Syndicat de l'A. N. D. B. entre lui-même, tout le Comité de l'A. N. D. B., ainsi que Andriès Meyer, le Président du Syndicat américain, arrivé déjà depuis quelque temps.

Van Berckelaer y exposa que c'était bel et bien le moment de tenir le Congrès, principalement à cause de l'atmosphère qui avait besoin d'être assainie. Que c'était précisément le temps pour discuter les questions de la durée du travail, des apprentis, du chômage, ainsi que les mesures à prendre, et que les circonstances s'y prêtaient exactement en servant d'exemple.

Ce qui fut unanimement accordé.

Un seul argument restait debout, que Van Berckelaer ne désirait même pas discuter :

Le Comité de l'A. N. D. B. était en pourparlers avec le Ministère et le Conseil Communal en vue d'obtenir de nouvelles allocations pour ses chômeurs ; aussi longtemps que ces pourparlers étaient en cours, les membres du Comité ne pouvaient s'en aller.

Après délibération et une longue discussion, il fut convenu que le Congrès aurait lieu à Londres le 2 août.

Cela étant bien convenu et tout le monde d'accord, Van der Velde suggéra l'idée s'il n'était pas désirable de tenir le Congrès, non pas à Londres, mais à Amsterdam.

Van Berckelaer déclara ne pouvoir donner son avis avant d'en avoir référé à ses collègues.

A son retour, les camarades du Comité d'Anvers furent tous d'avis que ce serait une politique pernicieuse que de déplacer le Congrès encore maintenant. Danrez, consulté à ce sujet, nous déclara être du même avis et nous envoya en surplus une protestation énergique du Groupe de Paris, aussi bien.

contre le renvoi que contre le déplacement du siège du Congrès.

Ayant porté cela à la connaissance d'Amsterdam, nous en reçumes aussitôt une lettre, prétendant entr'autres « que nous avions négligé l'argument principal d'Amsterdam, notamment leur surcroît de travail en ce qui concernait leurs allocations de chômage ». A quoi Van Berckelaer répondit en faisant l'historique de la discussion qui avait eu lieu au Syndicat à Amsterdam, discussion rappelée ci-dessus et au cours de laquelle leur Comité avait lui-même arrêté la date du 2 août à « Londres », avant donc qu'il ait été question d'Amsterdam.

Nous fûmes alors avisés que Jan van Zutphen viendrait à Anvers.

Notre collègue arriva et une vive et longue discussion eut lieu.

Anvers s'en tint à son avis ; la France et la Suisse de même.

D'Amsterdam, un nouveau télégramme arriva :

« Présence à Londres 2 août pour nous impossible. Pouvez être à Londres le 23 août. Pas plus tôt, en aucun cas. Il est désirable spécialement en vue de Meyer de savoir immédiatement si cette date vous convient. Continuer échange idées à ce sujet est superflu. — Van ZUTPHEN. »

A ce point tout était bloqué. Il était superflu, disait Amsterdam, de continuer à échanger des idées. C'était à prendre ou à laisser.

Ne pas tenir le Congrès, le Comité d'Anvers ne désirait pas en assumer la responsabilité ; en vertu de quoi, on télégraphiait qu'Anvers se soumettait à l'ultimatum d'Amsterdam.

Danrez, pourtant, nous avisa que la France et la Suisse s'y refusaient, ce à quoi nous lui télégraphiaimes que nous nous soumettions par contrainte.

Le renvoi au 23 août fut alors accepté par tous.

Le présent historique indique des divergences qui n'aideront pas à la bonne entente au Congrès. Rien de si grave pour la concorde que le fait d'un groupe imposant sa volonté par ultimatum, après avoir eu satisfaction, suivant ses désirs.

Le Congrès a déjà à discuter et à clôturer une période bien difficile.

Une introduction comme la présente ne la rendra certainement pas plus facile. Elle tendra au contraire à rendre les sentiments encore plus irritables.

Cependant il est nécessaire, dans l'intérêt de tous, que tout se passe comme il faut. Aussi, nous ne pouvons que regretter qu'à tout ce qui obscurcit notre atmosphère internationale se soit ajouté ce que nous venons d'exposer aussi objectivement que possible.

Le Secrétaire de l'A. U. D.,
L. Van BERCKELAER.

**

L'exposé ci-dessus des incidents qui ont déterminé les renvois successifs du Congrès montrera à tous nos camarades français et suisses combien nous avions raison de réclamer la tenue au plus vite du Congrès International. La situation faite aux diamantaires belges pendant l'occupation allemande à la suite des mesures prises par le gouvernement anglais et appliquées par la Hollande avec le concours des organisations diamantaires de ce pays, a laisse subsister des nuances épais entre Anvers et Amsterdam. Les polémiques du passé ont tendu les esprits. Un abcès est à crever. Les explications franches et loyales du Congrès seront l'intervention chirurgicale qui permettra à notre A. U. D. de retrouver sa pleine vie d'harmonie dans le soutien des intérêts de tous les travailleurs du diamant.

A. D.

CONTRE LA GUERRE

ORDRE DU JOUR :

Les événements actuels obligent l'organisation syndicale à renouveler les protestations qu'elle n'a cessé d'élever contre la politique extérieure imposée à ce pays, et contre les menaces de conflagration générale qui, moins de deux ans après l'armistice, renouvellent la situation tragique de juillet 1914.

Elle constate la faillite de la politique menée contre la Russie, les violences de la réaction internationale et leur développement fatal dans le conflit russe-polonais.

Comme leurs camarades des autres nations, comme tous les peuples, les travailleurs de ce pays veulent la paix et refusent de se prêter au retour de l'effroyable catastrophe. Ils ne sont pas solidaires d'une politique qu'ils ont constamment dénoncée.

Soucieux de défendre tout à la fois les conquêtes révolutionnaires et l'indépendance des peuples, convaincus que la paix du monde ne pourra être assurée que par la reconnaissance du droit pour toutes les collectivités nationales de disposer d'elles-mêmes, ils condamnent toute action contraire à ce principe et à ce droit.

En conséquence, la C. A. déclare que tous les Gouvernements ont le devoir absolu de rétablir les relations normales et de faire la paix avec la Russie.

Elle décide, d'autre part, de demander à l'Internationale Syndicale de prendre immédiatement position et de coordonner les oppositions qui se manifestent contre la guerre.

Dans ce but, elle réclame la convocation à bref délai du Comité exécutif de l'Internationale.

Rappelant la résolution de Lyon, l'action des transports pour arrêter les fournitures de guerre aux armées contre-révolutionnaires russes et les décisions prises à Genève par l'Internationale des mineurs, la C. A. rappelle aux travailleurs qu'ils doivent se refuser à nourrir la guerre. Elle n'aura ni charbon, ni transport, ni munitions.

Pour la paix mondiale, contre les aventures et la réaction internationale, pour la reconnaissance du droit des peuples, les travailleurs sont décidés à agir.

La Commission Administrative
de la C. G. T.

Lisez « LA BATAILLE »

67, Quai Valmy, PARIS

Le Congrès de la Bijouterie

La Fédération Nationale de la Bijouterie a tenu son Congrès à Marseille les 8, 9 et 10 août, sous la présidence du camarade Auguste, du Bijou de Marseille, assisté de Maramon, de Valence, avec Le Guéry au secrétariat.

Les organisations diamantaires étaient représentées par les camarades Le Guéry, Danrez et Charles Prost. 10 autres délégués représentaient les divers syndicats de la Bijouterie, de l'Orfèvrerie et de l'Horlogerie.

Le Bulletin de la Fédération Nationale qui reparaîtra le 1^{er} octobre prochain donnera un compte-rendu détaillé des débats intéressants qui s'y sont déroulés. Nous nous contenterons de donner ici et de suite quelques brèves indications sur les principales questions traitées.

Tout d'abord disons que notre Fédération Nationale a subi une période de dépression plus forte encore que nous ne l'avions prévue. Nous basant sur des chiffres donnés en décembre 1919, nous comptions sur un effectif de 4.500. C'est 3.000 adhérents qui cotisent à la Fédération. Les syndicats de la Bijouterie ont donc sérieusement besoin d'être renfloués et réorganisés.

La question de fusion avec les Métaux a été étudiée à fond. Elle n'a pas été admise pour des raisons bien diverses dont certaines, certes, sont très sérieuses, mais qui n'ont modifié en rien l'opinion des partisans de la fusion qui, dans leur proposition, n'ont jamais envisagé que la possibilité de vivre une vie fédérale utile à l'ensemble des syndiqués et susceptible de satisfaire aux besoins revendicatifs de nos corporations.

Nous nous inclinons de bon cœur et de bonne humeur devant une décision qui a amené les représentants de tous les syndicats fédérés à prendre l'engagement de sortir de leur torpeur.

La Fédération est réorganisée. Lefèvre, comme secrétaire fédéral ; Le Guéry, en tant que secrétaire de rédaction et administrateur du Bulletin Fédéral, se sont engagés devant le Congrès à assumer la lourde tâche de la mise sur pied d'une Fédération puissante de la Bijouterie et de la publication régulière du Bulletin. Nous ne pouvons qu'applaudir. Ces deux militants sont qualifiés ; ils ont notre confiance qui sera toujours vigilante.

Le Congrès s'est attaché à donner à la Fédération un budget qui lui permette de se développer pour le plus grand avantage de tous.

Là-dessus encore tout a été pesé et examiné. Chaque délégué a apporté le point de vue de son organisation. Puis après avoir reconnu que le budget devait comprendre les moyens de salarier le secrétaire permanent, de publication du Bulletin, de frais de propagande et d'administration etc..., la cotisation fédérale a été portée à 85 centimes par membre et par mois par 11 voix contre 4 et 1 abstention.

Le traitement du secrétaire permanent a été fixé à 800 francs par mois.

Une propagande intense devant être faite chez les horlogers du Doubs, le Congrès décida d'allouer une somme de 100 francs par mois au camarade Octave David qui, à Besançon, s'occupe de l'Union intersyndicale des horlogers.

La carte confédérale sera vendue 1 fr. 50, par la Fédération aux organisations syndicales, à partir du 1^{er} janvier 1921.

La cotisation fédérale de 85 centimes entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1921.

Le secrétaire permanent assumera sa fonction à partir du 1^{er} septembre prochain.

Le Bulletin Fédéral sera modifié dans le sens de la proposition de Saint-Claude, ré-

digé et imprimé de telle façon qu'il pourra être encarté dans l'*Ouvrier Diamantaire* et contiendra des chroniques susceptibles d'intéresser tous les membres de la Fédération.

Une discussion des plus importantes eut lieu sur les questions de l'apprentissage et du contrat collectif.

Le compte-rendu de ce Congrès devra être lu par tous ceux qui s'intéressent au mouvement fédéral et au mouvement ouvrier en général.

Nous ne saurons clore ces notes hâtives sans adresser ici nos remerciements au syndicat des bijoutiers de Marseille pour l'accueil charmant qu'ils ont fait aux délégués ainsi que pour la façon dont fut organisé le Congrès.

Saint-Claude ayant été désignée comme lieu du Congrès de 1922, nous chercherons à rendre aussi agréable et aussi instructive la visite de cette cité.

Arthur DANREZ.

P. S. — La Fédération possédant une encaisse de 12.000 francs, une somme de 4.000 francs sera versée à la caisse de grève créée. Cette caisse sera alimentée par le 12 % des cotisations rentrées.

A. D.

Lisez « L'HUMANITÉ »
142, Rue Montmartre, PARIS

Dans les Centres

SAINT-CLAUDE. — Pour les Cheminots révoqués (suite). — Section de Chassal-Marignat, 73 fr. ; Section de Ver Tamboz (Liste Prost Emile) 4 fr. Listes précédentes : 3.776 francs. Ensemble : 3.853 francs.

Cotisation. — Afin de fixer les divers collecteurs de Saint-Claude et des sections pendant les périodes de chômage, l'Assemblée générale du 5 août 1920 a pris la décision suivante :

« A partir du 1^{er} juillet et seulement pour ceux des ouvriers travaillant dans les ateliers où la semaine de 32 heures est strictement appliquée, la cotisation mensuelle est provisoirement fixée à 3 fr. 50.

« Les ouvriers travaillant moins de 15 jours dans le mois continueront à acquitter une cotisation minimum de 2 fr. 50.

« La cotisation de 5 fr. reste en vigueur pour ceux qui ne subissent aucune diminution de la semaine de 48 heures ».

Conseil Syndical. — Le Conseil d'administration a été renouvelé ainsi que suit : Lavenna Jules, Monneret Jules, Phorose Louis, Vuillet Louis, Lavenne Lucien, Vuillerme Antoine, Petit-Prost Gaston, Dalloz Clovis, Bouvard Léon, Prost Gaston, Liassé François, Paul Faivre, Livonge Numa, Dalloz André, Joly Lucien, Rey Paul, Bailly Louis, Danrez Arthur, Prost Charles, Mermet Adonis, Brunet Ulysse, Saintoyant Henri, Dessertine Guillaume, Gauthier, Louis, Dalloz Ernest, Gros Alix, Vincent Albin et Ville Léon.

Contrôle. — La Commission de contrôle est composée comme suit :

Coquet Louis, Léonce Paul et Perrier Louis.

Ces trois camarades ont la charge de vérifier la gestion financière de l'organisation et d'établir un rapport pour l'Assemblée générale.

Cette charge est rétribuée.

Les contrôleurs sont convoqués en temps voulu.

La situation. — Le nombre des ouvriers de Saint-Claude et des sections du Jura quittant le métier et s'embauchant dans d'autres corporations augmente chaque jour, et c'est naturel, les prix de façon ne permettant pas de récupérer, en 32 heures par semaine, un salaire permettant de vivre.

D'autre part, celui des chômeurs s'est sensiblement augmenté du fait de l'arrêt du travail dans la maison Juhan-Saintoyant à qui on prête l'intention de chercher à introduire un rabais sur la place.

Cet arrêt du travail est annoncé pour 15 jours avec une reprise dans d'autres conditions.

Nous ne saurons trop mettre en garde les camarades diamantaires contre cette manœuvre.

Les maisons à façon reçoivent peu de travail mais sans propositions de baisse.

La lecture des informations sur la situation du marché montrera à tous qu'il y a tendance à amélioration et, en tout cas, les ventes s'opérant aux anciens taux, une diminution des prix de façon ne saurait trouver d'excuse.

D'ailleurs, la lettre suivante a été envoyée au Syndicat Patronal à la suite de la dernière Assemblée générale :

« Saint-Claude, le 6 août 1920.

« Monsieur Emile Dalloz,
Président de la Chambre Syndicale
des Patrons Diamantaires
à Saint-Claude.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous aviser que conformément à la promesse faite à notre dernière entrevue, la question de la baisse de la tarification a été posée à l'Assemblée générale de la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires.

« A l'unanimité il a été décidé de maintenir intégralement la tarification en vigueur. Les renseignements puisés en Belgique ne permettent pas de déclarer que les prix de façon payés aux ouvriers de ce pays sont actuellement inférieurs à ceux payés à St-Claude.

« La moyenne des salaires des ouvriers diamantaires belges pour 44 heures de travail est supérieure à celle des ouvriers de la région pour 48 heures de travail.

« La grande majorité des ouvriers belges gagne de 200 à 300 francs par semaine.... et cela pour toutes les catégories de marchandise.

« Ces salaires sont contrôlables par l'examen des cartes de salaire établies par la Commission composée des représentants des deux organisations ouvrière et patronale d'Anvers.

« Or, dans notre région, ces salaires sont ceux de la minorité des ouvriers. Ceux qui les gagnent sont les ouvriers très habiles travaillant sérieusement 48 heures au minimum — nous pourrions en citer à Avignon et même en ville qui travaillaient régulièrement 54 à 60 heures par semaine — et facturant de la « retaillé », du « scié » ou des bruts de très belle qualité.

« Déjà des ouvriers ont quitté le métier. Une baisse de tarification augmenterait la gêne ; les ouvriers taillant des marchandises mauvaises seraient réduits à la misère.

« D'autre part, nous avons la conviction que le rabais ne solutionnerait pas la crise, qu'il ne ferait pas vendre une pierre de plus.

« Ce n'est pas la cherté du taillé qui crée la disette des acheteurs, et les transactions opérées ces temps l'ont été aux anciens taux.

« En conséquence, l'organisation ouvrière espère que Messieurs les patrons comprendront les motifs qui la guident dans sa résistance au rabais et qu'aucun d'entre eux ne cherchera à profiter de la crise de chômage pour imposer une diminution des tarifs appliqués dans tous les ateliers de la région.

« Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président,
J. LAVENNA.

« Nota. — Les autres syndicats diamantaires de France consultés ont tous déclaré qu'il n'y avait pas lieu à baisser le tarif. Pour eux il est préférable de subir le chômage qui, d'ailleurs, ne saurait être conjuré par le rabais.

« J. L. ».

**

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la lettre suivante de la Chambre Syndicale Patronale :

« St-Claude, le 19 août 1920,

« Monsieur le Président
de la Chambre Syndicale des Ouvriers
Diamantaires,

12, Rue de la Poyat, St-Claude.

« Monsieur le Président,

« Possesseur de votre lettre du 6 août, je vous informe que j'en ai donné communication à notre Chambre Syndicale.

« Pas un seul de nos collègues ne tient à voir baisser les prix de façon. Dans nos dernières entrevues, et depuis, nous n'avons eu d'autre désir que celui de ne pas être obligé d'offrir de mêmes marchandises à des prix plus élevés que ceux faits par nos concurrents.

« Ainsi que l'a dit l'ancien Permanent, il est impossible de savoir à quel tarif travaillent les ouvriers d'Anvers et d'Amsterdam. Et il est surprenant que l'on ait pu obtenir ces temps derniers des renseignements suivant lesquels les prix sont plus élevés que les nôtres sur ces deux places.

« Le brut n'a pas baissé ; les dépenses autres que la main-d'œuvre pas davantage, il est donc logique de penser que les prix de façon ont plutôt été réduits. C'est ce que nous croyons nous-mêmes.

« Nous avons fait les projets qui nous paraissaient les plus propres à éviter la désorganisation de notre industrie et nous regrettons que vous ne partagiez pas notre manière de voir.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes distinguées salutations.

« E. DALLOZ. »

C'est avec plaisir que nous enregistrons la déclaration des patrons diamantaires syndiqués affirmant que pas un seul d'entre eux ne tient à voir baisser les prix de façon. En ce qui concerne les prix d'Anvers et d'Amsterdam, nous maintenons notre point de vue. D'ailleurs, au retour du Congrès de Londres et d'une enquête nouvelle en Belgique les représentants de l'organisation ouvrière seront heureux d'en discuter contradictoirement avec les employeurs.

Bilan financier. — L'exposé financier de la Commission de contrôle est publié par ailleurs.

BOURG. — Contrairement à ce que laissait prévoir le dernier Bulletin, la maison Terrier n'a pas fermé ; mais la semaine de 32 heures y est appliquée en conformité des décisions du Syndicat Patronal de St-Claude.

THOIRY-SAINT-GENY. — Le chômage

est général dans ce centre qui comprend près de cent ouvriers diamantaires.

Seuls travaillent encore le petit patron Masson avec ses deux sœurs, les deux fils du patron Genolin et le sous-traitant Jacquemou.

Les camarades de Thoiry sont opposés à toute baisse de la tarification.

GEX. — L'atelier Saint-Oyant est toujours fermé. La maison Groslézat a arrêté volontairement le travail pendant une quinzaine de jours afin de ralentir la production d'accord avec Saint-Claude ; le travail reste cependant assez abondant chez ce patron.

Quelques ouvriers ont quitté la coopérative.

On continue à travailler comme de coutume chez Paul Bourgeois qui recrute même du personnel.

Les chômeurs de Gex se sont employés à divers travaux.

DIVONNE. — Situation de chômage identique à celle signalée dans le Bulletin de juillet.

TANINGES. — Le 8 août, une lettre de Taninges montrait la situation de plus en plus mauvaise. La coopérative était à la veille de s'arrêter complètement.

Dans ce petit centre, les camarades des deux usines comprendront aisément que plus que jamais la cohésion doit être entretenue au sein de l'organisation syndicale.

Les deux ou trois camarades qui semblent se désintéresser de la cotisation syndicale doivent se dire que l'avenir est plein de péril pour les salaires ouvriers si le syndicat ne reste pas un bloc.

NICE. — Une lettre avise de la fermeture de l'atelier Groesser. Chez Grenard, il n'y a plus beaucoup de travail. Quant à Gauvin, il travaille toujours avec ses fils.

Deux ouvriers de l'atelier Grenard ont donné leur adhésion à la section syndicale.

PARIS. — Le syndicat, dans sa réunion du 9 août, a repoussé la proposition de rabais de 10 % formulée par les patrons et ceci en raison de l'amélioration du commerce au cours des dernières semaines.

On annonçait la réouverture de quelques ateliers pour la fin du mois. Les chômeurs étaient passés de 90 au 24 juillet à 80 au 12 août.

Nos camarades s'attendaient à des mises à pied à la suite du refus du rabais ; les patrons ont déclaré que le travail cesserait à partir du 21 août. Cependant les ouvriers ont confiance. Pour eux quelques semaines de chômage ou de lock-out sont préférables à une baisse des salaires qui pourrait avoir une fâcheuse répercussion.

Au moment où nous donnons la copie du Bulletin à l'imprimerie, il ne nous est pas possible d'indiquer si l'accord est complet chez les patrons parisiens et si tous les ateliers seront fermés.

AMSTERDAM. — Une légère amélioration s'est affirmée à Amsterdam au cours de juillet dans la statistique des chômeurs. Le chiffre de ces derniers est descendu à 5.782 pour remonter à 6.398. Cependant la situation de notre grand centre est toujours angoissante. Après l'épuisement de la caisse de chômage, nos camarades de l'A. N. D. B. se sont vus dans l'obligation de solliciter des secours du gouvernement néerlandais et de la ville d'Amsterdam. C'est d'ailleurs une des causes de l'opposition de ce centre à la tenue du Congrès de l'A. U. D. avant le 23 août.

125.000 florins, c'est-à-dire, au cours du 12 août, 572.500 francs par semaine, étaient nécessaires pour donner un léger secours à

ces ouvriers chômant déjà depuis de longs mois dans une ville où la taille du diamant est une des principales industries. Déjà 500.000 florins ont été accordés et 1.500.000 autres promis par le gouvernement, mais à condition que l'A. N. D. B. préleve des secours sur sa caisse de grève et s'engage aussi à rembourser les 2 millions de florins avancés par le gouvernement dans une période de cinq ans.

Par ce petit résumé de la situation d'Amsterdam, tous nos camarades comprendront au milieu de quelles difficultés les militants du syndicat se trouvent et combien il faut à tous les membres de force de volonté pour maintenir quand même les salaires de ceux qui continuent à travailler.

ANVERS. — En Belgique, situation identique à celle du mois dernier.

Cette crise aura démontré combien est utile l'organisation syndicale à l'ensemble des ouvriers diamantaires de tous les pays.

Par l'organisation des diamantaires des campagnes, l'A. D. B. est arrivé à faire respecter la semaine de 44 heures et les salaires fixés. Cette organisation a obligé aussi les patrons à se grouper sérieusement et à prendre des décisions communes créant de la stabilité et garantissant les intérêts généraux.

Une crise semblable, avec le clandestinisme et l'anarchie de l'exploitation du travail à domicile et des campagnes d'avant-guerre, eut été un désastre pour notre industrie dans tous les pays.

Tous ceux qui sont de bonne foi dans notre métier le reconnaîtront. Aussi l'exemple d'Anvers devra-t-il être suivi partout où les ouvriers sont encore inorganisés.

A. D.

Si vous voulez aider la presse ouvrière, celle qui défend les opprimés, abonnez-vous aux journaux recommandés dans ce Bulletin.

Enseignement Professionnel

Les colonnes de *l'Ouvrier Diamantaire* seront toujours largement ouvertes au développement des idées tendant à préconiser le relèvement de notre apprentissage.

La question de l'enseignement professionnel est pour nous d'une importance si grande que toutes occasions nous paraissent bonnes pour faire connaître les desiderata des organisations en la matière.

C'est ainsi que nous publions aujourd'hui le rapport par lequel la Chambre Syndicale des ouvriers diamantaires de St-Claude a répondu au questionnaire et à la circulaire du Sous-Sécrétariat d'Etat de l'Enseignement Technique du 20 avril 1920.

Cette réponse contient des suggestions pour tous nos centres diamantaires. Nous ne saurions trop engager les organisations ouvrières et patronales à les mettre à l'étude et à nous faire connaître leur opinion sur la question.

Réponse au questionnaire

1^o L'apprentissage de la taille du diamant doit être raisonnable et méthodique.

2^o Il n'est point possible de créer des Ecoles professionnelles de la taille du diamant dans tous les centres souvent peu importants où s'est implantée cette industrie.

Dans les centres principaux, St-Claude, par exemple, pour la France, où se pratique la taille du diamant, une Ecole Professionnelle largement subventionnée par l'Etat s'impose.

Il n'est cependant point possible d'espérer en la création d'une Ecole Professionnelle susceptible d'enseigner la taille du diamant à l'ensemble des apprentis de la corporation. Une Ecole semblable exigerait un budget introuvable. En effet, la matière à employer (le diamant brut) et le grand nombre de professeurs à salarier nécessitant un capital important, cette question ne saurait retenir l'attention.

Et puis, il faut tenir compte du désir qu'ont certains professionnels d'être les propres professeurs de leurs enfants.

En général, l'apprentissage doit se faire à l'atelier. Mais il reste à définir dans quelles conditions.

Dans tous les centres diamantaires un accord devrait intervenir entre les organisations patronales et ouvrières pour rénover l'apprentissage de la taille du diamant, de façon à éliminer toutes les non-valeurs qui encombrent une industrie spéciale et qui trouveraient plus utilement pour elles et la Société à utiliser d'autres facultés dans un autre métier.

Un apprentissage sérieux produirait de bons professionnels capables d'acquérir un bon renom aux centres français sur les marchés internationaux du diamant — et, partant, non seulement maintiendrait, mais développerait cette industrie au profit des dits centres.

Nous pouvons dire que l'apprentissage diamantaire n'est pas organisé en France.

Alors que deux années sont nécessaires pour faire un ouvrier ayant connaissance de la théorie et de la pratique de l'art du lapidaire, à peine six mois sont exigés de l'apprenti dans la plupart des ateliers avant d'être considéré comme un ouvrier susceptible de travailler seul et apte à se débrouiller par ses propres moyens.

C'est dire que le jeune ouvrier ne connaît que les premières notions de son métier et est à peine capable d'aborder la taille la moins difficile de sa profession.

Livrés à eux-mêmes, ces jeunes ouvriers ne peuvent acquérir vite l'habileté professionnelle. Certains abandonnent le métier ; d'autres restent des années — quelquefois toute leur vie — à facturer le même genre de travail. Un petit nombre seulement d'entre eux se perfectionnent et acquièrent toutes les connaissances du lapidaire.

D'autre part, même au cours des six mois d'apprentissage, le professeur n'est soumis à aucune obligation sérieuse et n'a que sa conscience professionnelle à donner en garantie à l'apprenti.

Aussi l'organisation ouvrière serait-elle désireuse qu'une entente intervienne entre elle et l'organisation patronale dans tous les centres pour arrêter un règlement sérieux d'apprentissage à faire appliquer et respecter par tous : employeurs comme ouvriers.

Ce règlement devrait comprendre :

1^o Une clause par laquelle les organisations s'engageraient à déterminer chaque année le nombre d'apprentis pouvant être admis dans le métier.

Cette clause adoptée, tous les postulants à l'apprentissage de la taille du diamant seraient une demande officielle, accompagnée d'un bulletin de naissance.

Aucun apprenti ne devrait être âgé de moins de 14 ans et de plus de 30 ans.

14 ans au moins, afin que l'apprenti ait pu recevoir le minimum d'enseignement primaire nécessaire à la compréhension de l'enseignement professionnel du diamantaire.

30 ans au plus, parce qu'il est avéré qu'un apprenti d'un âge supérieur devient rarement un professionnel accompli.

Le nombre des apprentis à admettre chaque année pourrait varier suivant les vacances et surtout suivant le développement international du commerce des diamants.

La limitation de l'apprentissage de la taille du diamant s'impose pour les raisons suivantes :

Les diamants bruts sont trustés par un Syndicat unique qui vend tous les produits des Compagnies diamantifères et en plein accord avec lesdites Compagnies.

Ce Syndicat a son siège à Londres. Il pratique une politique de limitation de la vente, de façon à maintenir très haut le prix des marchandises jetées sur le marché. Cette politique de rarefaction volontaire des bruts permet ainsi aux Compagnies diamantifères de récupérer de très beaux bénéfices, tout en garantissant une plus longue durée à l'exploitation productive des mines de diamants.

Mais cette politique a pour conséquence de limiter les possibilités de travail et d'extension de l'industrie de la taille du diamant.

Le nombre actuel d'ouvriers diamantaires (environ 30.000 dans le monde entier) est trop élevé pour les marchandises pouvant être livrées à la taille, même dans les périodes où les demandes de diamants taillés sont très actives.

La limitation des bruts crée donc une situation permanente de chômage partiel dans notre industrie internationale.

D'autre part, le commerce de luxe des diamants souffrant des moindres perturbations économiques et politiques mondiales, le marché des diamants taillés est plus particulièrement soumis à des périodes de calme qui créent des crises douloureuses dans l'industrie, intensifiant le chômage et amenant parfois un arrêt complet du travail durant de longs mois.

Par mesure préventive, une limitation internationale de l'apprentissage est donc envisagée dans les Congrès internationaux des ouvriers diamantaires. Et il y a intérêt à ce que ce soient les règles établies internationalement à la suite d'une étude sérieuse des besoins de la production et des possibilités de production qui déterminent l'introduction des apprentis diamantaires.

2^e L'obligation de l'établissement d'un contrat d'apprentissage liant l'apprenti à son professeur et faisant obligation à ce dernier de conserver son élève pendant une durée minimum de 10 mois pour la branche du débrutage et de 18 mois pour celle du polissage.

Le contrat pourrait être passé de préférence avec l'employeur du professeur ; mais au cas où le contrat serait passé entre l'apprenti et le professeur, l'employeur s'engagerait à prendre des sanctions contre l'apprenti ou le professeur contrevenant aux décisions du contrat.

Ce contrat devrait comprendre l'obligation pour l'apprenti de suivre les cours d'enseignement scientifique à l'usage des diamantaires qui pourraient être organisés dans la localité.

Le contrat exigerait aussi, qu'en fin d'apprentissage, il soit fait subir à l'apprenti un examen technique qui, passé avec succès, donnerait seul le droit d'être employé en qualité d'ouvrier ; en cas d'insuccès, le professeur devrait poursuivre l'instruction de son élève.

3^e Une Commission technique, désignée par les organisations ouvrières et patronales, serait chargée d'examiner, en fin d'apprentissage, les capacités professionnelles de chaque apprenti. Le certificat d'aptitude délivré à la suite de l'examen serait exigé des nouveaux ouvriers par tous les employeurs.

En dehors de l'enseignement technique et professionnel donné aux apprentis par les professeurs-ouvriers, des cours d'enseignement scientifique à l'usage des diamantaires peuvent être organisés, devraient être orga-

nisés dans tous les centres de la taille du diamant avec le concours des membres de l'Enseignement officiel : professeurs de lycée, de collège, d'école pratique ou simples instituteurs.

Ces cours seraient ouverts après les heures d'atelier, à partir de 5 heures du soir, par exemple, pour ne pas déranger, au cours de la journée, les apprentis de leur enseignement théorique et pratique proprement dit.

Les cours pourraient se tenir dans une des salles d'étude des professeurs ou des instituteurs.

Les professeurs de ces cours recrutés dans l'Enseignement secondaire et primaire, à la suite d'une entente entre les organisations professionnelles et la Direction de l'Enseignement, pourraient être rémunérés par des subventions de l'Etat, des communes et des organisations qui en auraient les moyens.

Quant au programme de ces cours, voici sur quoi il pourrait porter :

1^e MATHÉMATIQUES

Arithmétique. — Numération décimale. — Fractions. — Système métrique. — Grandeur directement et indirectement proportionnelles.

Géométrie plane. — Ligne droite. — Droites parallèles, perpendiculaires. — Angles. — Unités. — Triangles. — Polygones. — Cercle. — Longueur de la circonference. — Aire du cercle (sans démonstration). — Lignes proportionnelles. — Définition des lignes trigonométriques d'un angle : sinus, cosinus, tangente (afin de comprendre les lois de la réfraction).

Géométrie dans l'espace. — Droite et Plan. — Dièdre ; rectiligne d'un dièdre. — Exemples expérimentaux (application : marche de la lumière dans le prisme). — Polyèdres : tétraèdre ou « 4 pointes des diamantaires » ; pyramides ; pyramides accouplées « 2 pointes des diamantaires » ; prismes ; sections des polyèdres ; aire et volume des polyèdres (sans démonstration).

Notions de mécanique. — Définition de la vitesse moyenne. — Application : tour du tourneur ; plateau du diamantaire. — Vitesse angulaire. — Vitesse d'un point. — Notions de l'action et de la réaction. — Notions simples sur le frottement et l'adhérence.

2^e OPTIQUE

Propagation de la lumière. — Réflexion de la lumière : étude expérimentale. — Miroirs plans. — Miroirs sphériques. — Réfraction de la lumière : expérience de réfraction. — Réfraction totale. — Lentilles sphériques convergentes : étude expérimentale. — Dispersion de la lumière. — Prisme. — Déviation produite par un prisme. — Spectre de la lumière blanche.

3^e CRISTALLOGRAPHIE

Exemples de minéraux cristallisés. — Formes géométriques des cristaux. — Système de cristallisation cubique. — Formes cristallines du diamant : propriétés et caractères physiques des faces. — Clivage. — Clivage octoédrique. — Dureté, transparence, couleur, réfringence et dispersion du diamant.

4^e CHIMIE

Le carbone : état naturel. — Propriétés chimiques générales. — Carbone cristallisé : diverses variétés ; diamant-gisements diamantifères. — Action de l'oxygène et des acides sur le diamant.

5^e GÉOGRAPHIE

Géologie : les couches diamantifères. — Les principaux centres miniers et les procédés d'exploitations. — Les industries du diamant. — Le commerce du diamant. — Quelques diamants célèbres.

6^e DESSIN

Au moins une leçon par semaine.

L'organisation syndicale des ouvriers diamantaires préconise depuis longtemps une entente entre organisations patronales et organisations ouvrières pour la réalisation d'une rénovation de notre apprentissage par l'application des idées développées ci-dessus et à la portée de tous les centres français où se pratique la taille du diamant.

Jusqu'à aujourd'hui les patrons n'ont pas semblé attacher grande importance à ces suggestions, et cependant leur concours est nécessaire pour leur aboutissement dans l'ensemble de notre corporation. En l'occurrence le sous-secrétariat de l'Enseignement Technique pourrait se préoccuper de la question et inciter le patronat diamantaire à rechercher dans la bonification de l'apprentissage, les moyens d'acquérir aux centres français une renommée possédée actuellement par les diamantaires hollandais.

En ce qui concerne Saint-Claude particulièrement, une Ecole Professionnelle est à fonder.

Les cours d'enseignement scientifique dont le programme est indiqué plus haut y fonctionnent déjà depuis plusieurs mois. Ces cours ont été organisés en plein accord avec l'organisation ouvrière par M. LAURENT, Principal du Collège de St-Claude. Mais ces cours n'ont été suivis que par les seuls apprentis des coopératives de production. Il est nécessaire que ces cours deviennent obligatoires pour tous les apprentis. Cette obligation ne peut se réaliser que par l'acceptation du règlement d'apprentissage précité par l'ensemble des patrons diamantaires organisés.

Mais à côté de ces cours qui seraient suivis par les apprentis des ateliers patronaux et coopératifs, une Ecole Professionnelle doit être créée et adjointe au Collège de Saint-Claude. C'est l'œuvre de la Municipalité qui semble être acquise à l'idée mais qui est en face de grandes difficultés matérielles. Une large participation de l'Etat peut aider à résoudre le problème.

Voici, en quelques mots, comment nous comprenons le fonctionnement d'une Ecole Professionnelle à St-Claude :

Est adjointe au Collège une Ecole Professionnelle pour jumeler les deux enseignements, secondaire et professionnel, dans le même établissement et sous la même direction, celle de M. le Principal.

Administration. — *Est adjointe au Conseil d'administration du Collège une Commission Technique chargée plus spécialement de l'Ecole Professionnelle. Cette Commission exerce une surveillance générale sur le fonctionnement de l'Ecole et soumet au Conseil d'Administration dont tous les membres feront partie toutes observations, modifications et améliorations jugées utiles.*

Cette Commission est composée de membres désignés par le Conseil Municipal, les Chambres Syndicales Patronales et Ouvrières de la Ville.

Enseignement. — *L'enseignement professionnel n'est point nettement séparé de l'enseignement secondaire. Au contraire, dans l'étude de la langue française, et des langues étrangères, de l'histoire, de la géographie et des sciences naturelles, les cours sont communs aux élèves des deux sections. Il nous semble que cette méthode est susceptible d'un rapprochement désiré et peut permettre à un enfant de passer, en cours d'études, ses aptitudes se révélant, d'une section dans l'autre.*

L'enseignement professionnel se divise ainsi :

- 1^e Cours d'études commerciales.*
- 2^e Cours pratique de mécanique.*
- 3^e Cours pratique de travail du bois (menuiserie, ébénisterie, sculpture et tournerie).*

4^e Cours pratique de tabletterie (travail de la corne, de l'écailler et des bois précieux).

5^e Cours théoriques et pratiques de la taille des pierres précieuses et du diamant).

Les cours de dessin et de sciences pratiques sont suivis par tous les élèves de professionnelle.

Les cours d'études commerciales permettent aux élèves d'acquérir des notions de comptabilité et de commerce qui jointes à l'étude des langues étrangères préparent à l'exercice des emplois commerciaux.

Les cours pratiques de mécanique préparent des ouvriers qui, après s'être perfectionnés durant quelques mois à l'usine, seront des auxiliaires précieux pour la fabrication et la réparation de l'outillage des industries locales.

Les cours pratiques de travail du bois ont pour but de préparer des élèves pour en faire de très bons professionnels des industries de la pipe et de la tournerie.

L'art de la sculpture supprimé par l'introduction du machinisme dans la fabrication des divers objets connus sous le nom « d'articles de Saint-Claude », sera heureusement conservé par l'Ecole.

La même œuvre sera poursuivie pour le relèvement des travaux si artistiques de la tabletterie par la formation de quelques praticiens recevant un enseignement approfondi de l'un des rares artisans existant et à attacher à l'Ecole.

Cependant, nous n'envisageons les quatre premières parties de l'enseignement professionnel de l'école que comme un préapprentissage d'un intérêt incontestable pour les industries san-claudiennes. En effet, nous ne croyons point que l'Ecole puisse se substituer complètement à l'usine pour l'apprentissage d'un métier ; mais l'enseignement de l'Ecole préparera à l'apprentissage à l'usine et formera une élite appréciée et du plus haut intérêt pour le fonctionnement des usines et le perfectionnement technique de la production.

En ce qui concerne la cinquième partie de l'enseignement professionnel, celui concernant la taille des pierres précieuses et du diamant, nous croyons possible l'apprentissage complet à l'Ecole. Naturellement pour un nombre limité d'élèves. Mais un atelier moderne avec tous les accessoires (places, moulins, rôdeuse, réchaud à servir, coquilles mécaniques, scies, bacs et machines à débruter) — outillage d'ailleurs peu compliqué — devra être installé. Deux professeurs choisis parmi les meilleurs professionnels seraient affectés et salariés par l'école qui, en ce qui a trait spécialement à la taille des pierres précieuses et du diamant, deviendrait une véritable « Ecole de Perfectionnement » pour tous les apprentis diamantaires autorisés par l'organisation et qui, bien qu'ayant effectué leur apprentissage dans les ateliers ou les écoles corporatives et seulement suivi les cours d'enseignement scientifique des professeurs de l'Etat passeraient, à l'Ecole Professionnelle même, auprès des professeurs y affectés et faisant partie de droit de la Commission technique, l'examen de capacité professionnelle prescrit par les certificats d'apprentissage pour l'obtention du diplôme ou certificat d'aptitude à l'emploi d'ouvrier dans l'industrie de la taille du diamant.

Le recrutement des professeurs-ouvriers nécessaires à l'enseignement de l'Ecole Professionnelle serait fait par la Municipalité au moyen d'un concours organisé entre les professionnels postulants sous la juridiction d'une Commission de jurés choisis en nombre égal par les organisations ouvrières et patronales.

Le choix de la Municipalité serait fixé par la décision du jury qui non seulement aurait à tenir compte de la valeur purement professionnelle des candidats, mais aussi de leur valeur morale et de leurs aptitudes pédagogiques.

Sans penser à fermer l'apprentissage de la taille des pierres précieuses et du diamant au personnel féminin, nous inclinerons cependant au désir de voir un pourcentage moins élevé de ce personnel dans notre industrie. Et ceci dans l'intérêt même du relèvement de la technique d'un métier qui demande une grande assiduité dans le travail.

Pour décongestionner notre métier de son nombreux personnel féminin, nous souhaitons voir créer dans les écoles publiques des cours professionnels d'enseignement ménager.

Trop de futures mamans ignorent l'art si utile de l'économie ménagère. Le jour où la femme, celles des cités industrielles surtout, aura reçu, à l'école primaire, cet enseignement, plus apte elle sera à l'organisation du foyer et plus nombreux seront les ouvriers qui auront à cœur de demander à la mère de leurs enfants de quitter l'usine ou elle s'étiole pour se consacrer seulement à sa tâche naturelle et rationnelle : l'organisation de la vie de famille.

Mais nous le répétons : c'est à l'école primaire que la jeune fille doit et peut recevoir cet enseignement indispensable à la femme.

Le Vice-Président de la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de la Région de St-Claude

Arthur DANREZ.

Le Coin des Apprentis

(Se reporter aux numéros précédents pour le travail en croix, en huit et le brillantage des « deux pointes » et « quatre pointes »).

TROIS POINTES OU WASJES

Travail en croix

Table bombée. — Sur la table d'une pierre clivée on peut apercevoir les rayons, provenant du clivage, se réunir en un point, dénonçant la place où le cliveur a mis son entaille pour placer son couteau et d'où part naturellement le clivage quand il frappe avec son petit marteau (appelé masse) sur le dos du couteau. Ce point de départ est mis en *ab* et on fait prendre la facette sur le plateau au point le plus proéminent de la table en chargeant bien la tenaille d'un bon poids.

Pour une *table concave*, on agit généralement de la même façon, mais quelquefois il faut faire l'inverse.

Pour une *table à gradins* en mettant le point de départ des rayons en *ab*, on fait prendre la facette au point où le gradin se trouve le plus près contre le chanfrin et on laisse aller jusque contre le gradin, puis on tourne le côté opposé en *ab* et on laisse de nouveau aller la facette jusqu'au gradin ; on remet alors la pierre dans la position primitive et on laisse aller la table à plat en chargeant bien la tenaille avec un gros plomb. Comme il arrive souvent que, par suite de la chaleur engendrée par le frottement du plateau sur la pierre, cette dernière s'enfonce dans la soudure devenue molle, il faut bien la surveiller et refroidir la coquille avec de l'eau. Si on remarque que la pierre s'enfonce il faut l'enlever du plateau et la faire resserrer.

La *culasse* se place avec le côté le plus incliné vers *abdehors* ou *abdedans*.

Travail en croix. — Table

1^e coin, au-dessus du coin le plus incliné vers la culasse *abdehors*, *abdedans*, *contredehors* ou *contrededans*.

2^e coin, *ab*.

3^e coin, *abdehors*.

4^e coin, *abdedans*.

Travail en croix. — Culasse

1^e coin, pente douce *contre*.

2^e coin, pente raide *contredehors* ou *contrededans*.

3^e coin, pente douce *contre*.

4^e coin, pente raide *contredehors* ou *contrededans*.

Travail en croix. — Table et culasse

Les *Plats* marcheront comme les coins *ab*, *abdehors* ou *abdedans*, exceptionnellement : *contre*, *contredehors* ou *contrededans*.

Les *Pavillons* marcheront comme les coins de la culasse *contre*, *contredehors* ou *contrededans*.

Brillantage. — Table

Quand on a devant soi un plat qui a marché en *ab* les étoiles marcheront aussi en *ab* et les petites facettes marcheront en *contre*.

Quand on a devant soi un plat qui a marché *abdedans*, une étoile marchera aussi *abdedans* et l'autre *abdehors* ; les deux petites facettes sous l'étoile de *abdedans* marcheront en sens inverse *contrededans*, et les deux petites facettes de *abdehors* marcheront *contredehors*.

Ordinairement les petites facettes marchent dans le sens opposé à celui des étoiles.

Quand on a devant soi un pavillon qui a marché en *contre*, les quatre petites facettes marcheront ordinairement dans le même sens.

Si c'est un pavillon qui s'est trouvé en *contre-dehors* il y aura deux ou trois petites facettes qui marcheront dans la même direction et une ou deux petites facettes qui marcheront en *contre* ou *contre-dedans*.

**

Les Naats forment une classe de pierres dont on ne peut indiquer exactement le courant du fil à cause de la variation dans leur structure.

Depuis que le sciage est pratiqué sur une grande échelle et qu'on scie des pierres dans tous les sens possibles on rencontre encore une autre classe de pierres ne trouvant pas leur description méthodique de taille dans le présent exposé, mais sur ces pierres là il y a toujours une ou plusieurs faces montrant les stryles y laissées par la machine à scier et dont on peut facilement déduire la direction à donner à la pierre sur le plateau du lapi-

daire.

Laurent VEROORT.

LES TARIFS

En application dans tous les centres français autres que Paris.

TARIF DE DÉBRUTAGE

60 % au-dessus du tarif de base. Pour les mauvaises marchandises (clivage et irrégulier), une augmentation minimum et supplémentaire de 10 % doit être payée.

TARIF DE POLISSAGE

Brut plein : 90 % au-dessus du tarif de base. — *Brut scié* : au-dessus du tarif de base : 60 % jusqu'à 30 pour 4 carats et 50 % à partir de 31 pour 4 carats et plus petits.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité.

Application obligatoire du carat métrique.

Augmentation automatique du pourcentage du tarif de polissage de 1 % pour le *brut plein* et de 0,50 % pour le *brut scié* par franc d'augmentation du boort au-dessus de 40 fr. le carat.

En cas d'infraction, le signaler au Syndicat.

SITUATION FINANCIÈRE de la Chambre Syndicale de St-Claude

Rapport de la Commission de contrôle
sur l'exercice compris entre le 16 Septembre 1919 et le 25 Juillet 1920

La Commission de contrôle, réunie les 26, 27, 28 et 29 juillet 1920, pour la vérification des comptes du trésorier, reconnaît leur exactitude et arrête comme suit la situation financière du Syndicat :

RECETTES

Espèces en caisse au 16 septembre 1919.....	733 45
Montant des cotisations perçues pendant l'exercice	31.565 50
Remboursement par Danrez, avances sur salaires	2.200 "
— par Alliance, pour grève de Genève	2.900 "
— par Alliance, pour frais Congrès Anvers	324 "
Intérêts 1919, Compte-courant <i>La Fraternelle</i>	946 70
— 1919, Obligations <i>La Fraternelle</i>	105 "
— et arriérés, Obligations <i>Aurore Sociale</i>	140 35
— 1919, Caisse d'Epargne	557 25
Total des recettes.....	40.638 75

DÉPENSES

Cotisations Alliance Universelle (1 ^{er} janvier 1913 à fin juin 1920), 2 fr. par an et par membre	7.916 "
Cotisations Union Départementale (16 septembre 1919 à ce jour), 0 fr. 35 par mois et par membre	2.544 30
Cotisations Fédération Bijouterie (16 septembre 1919 à ce jour), 0 fr. 25 par mois et par membre	2.026 60
Cotisations Union Franco-Suisse (août 1919 à fin juin 1920), 1 fr. 20 par mois et par membre	10.446 60
Cotisations Union Départementale Ain (16 septembre 1919 à ce jour), 0 fr. 35 par mois et par membre	60 60
Indemnité au Secrétaire, au Trésorier, au Secrétaire Comptable	3.413 50
Frais de bureau et de correspondance	694 55
Factures d'imprimés (tarifs, enveloppes, têtes de lettres, bordereaux)	453 10
Sou du soldat	115 "
Solidarité pour grèves diverses	680 60
Remboursement à l'Union Franco-Suisse (versement Danrez)	150 "
Payé 5 % et frais aux divers collecteurs (y compris journées tournées Gauthier)	1.416 40
Versé pour secours de maladie	1.308 25
Frais de contrôle	160 "
Frais pour délégations diverses (Congrès de Lyon, C. G. T., etc.)	307 20
Acheté un plat et un seau, nettoyage du bureau	17 25
Etrennes facteur, achat d'un répertoire à la C. G. T.	9 20
Facture de charbon	95 50
Achat et envoi du <i>Jura aux Cours professionnels</i>	17 "
Abonnement à <i>La Bataille</i>	28 "
— au <i>Droit Ouvrier</i>	20 "
— à <i>La Voix du Peuple</i>	15 "
Achat timbres solidarité (Autriche)	803 "
500 exemplaires du compte-rendu Congrès Union Départementale du Jura	50 "
Affiches assemblée générale 5 juillet 1920 et affichage	35 "
Adhésion Congrès Union Départementale du Jura	5 "
Adhésion Congrès Fédération Bijouterie	20 "
Visa de deux passeports par Consul Britannique	53 35
Versé au compte-courant de <i>La Fraternelle</i> , intérêts 1919	946 70
Versé à la Caisse d'Epargne, intérêts 1919	105 "
Payé pour 250 théories « Manuel du Lapidaire »	557 25
Pour 10 obligations Magasin de Gros Coopératives de France	745 "
Total des dépenses.....	1.000 "
Espèces en caisse pour balance	35.914 95
Total égal aux recettes.....	4.723 80

AVOIR DU SYNDICAT

En caisse	4.723 80
En dépôt à <i>La Fraternelle</i>	29.338 80
En dépôt à la Caisse d'Epargne	15.418 24
8 actions du « Jura Diamantaire »	4.000 "
3 obligations de la Maison du Peuple de Saint-Claude	3.000 "
4 actions à la Coopérative de Ravitaillement de Saint-Claude	2.000 "
5 obligations à <i>L'Aurore Sociale</i> , Maison du Peuple d'Oyonnax	500 "
2 actions Verrerie Ouvrière d'Albi	200 "
2 obligations à la Maison du Peuple de Bourges	100 "
10 obligations au Magasin de Gros	1.000 "
En caisse trésorier des débruteurs	33 80
Matériel du Bureau	750 "
Au total.....Fr.	61.064 64

La Commission de contrôle fait remarquer :

1^o Que les 10.446 fr. 60 payés à l'« Union Franco-Suisse » sont la part de contribution de l'Organisation San-Claudienne à la Caisse de résistance de l'organisme créé pour unifier, coordonner et solidifier les revendications communes de tous les diamantaires français.

2^o Que cet exercice a dû supporter le paiement des cotisations dues à l'Alliance Universelle des Diamantaires depuis le 1^{er} janvier 1913, soit une somme de 7.916 francs.

3^o Que, conformément à la décision de l'assemblée générale du 26 septembre 1919, ont été supprimées de l'avoir syndical les sommes suivantes irrécouvrables :

« La Laborieuse » de St-Claude, 100 fr. ; l'« Union des Papiers » de Saint-Claude, 78 fr. 95 ; « La Bataille Syndicaliste », 25 fr. ; « La Laborieuse sur Sémouse », 10 fr. ; « La Ruche Oullinoise », « La Méruvienne », la Maison du Peuple de Tergnier, la Maison du Peuple de Saint-Nazaire, chacune 5 francs ; et 1 fr. 50 d'un carat de boort non payé en 1914 par un camarade aujourd'hui disparu.

4^o Que l'avoir actuel continue à comprendre les 2.000 francs d'actions versés au cours de la guerre à la Coopérative de Ravitaillement, jusqu'à liquidation complète de cette entreprise intéressante, mais malheureusement gérée en dépit du bon sens par une administration en majorité bourgeoise.

La Commission de contrôle termine son exposé en signalant 13 syndiqués en retard de plus de trois mois de cotisations.

Le Secrétaire

comptable :

Alix MOUTON.

Charles PROST.

Guillaume DESSERTINE.

Jules MONNERET.

LE BOORT

Le cours du boort, fixé par le Syndicat de Londres et vendu à Amsterdam chez le représentant de Londres (firme H. A. Keyser, Sarphatistraat, 21) et (au bureau de boort de l'organisation, 9, Fransche Laan), est à florins 12.50 le carat.

C'est à ce prix que les organisations et les patrons peuvent s'en procurer. C'est à ce même prix qu'est vendue la poudre de diamant complètement pure récupérée de la poudre noire qui s'échappe des meules.

Ci-dessous les cours d'Amsterdam :

	Florins	Francs
Boort	le carat	12 50 ou 57 42
Débris de cliveurs	— 10 "	— 45 70
Eclats	— 5 "	— 22 85
Poudre pure de brillants —	5 "	— 22 85

Les prix en francs correspondent au cours du change du 13 août, alors que le florin valait 4 fr. 57.

Statistique des Chômeurs

AMSTERDAM

Du 11 au 17 juillet 1920 - chômeurs	6.413
Du 18 au 24 —	5.782
Du 25 au 31 —	6.398



LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude